

Cette tuile est caractéristique des constructions d'intérêt mais également domestiques de l'ouest et du sud du département de la Marne



Elle est munie d'un ergot, autrefois façonné par le pouce de l'ouvrier, permettant de l'accrocher.



Cette tuile est de format rectangulaire et légèrement bombée. Elle possède un trou pour une fixation par clouage.

C'est une tuile dite « à petit moule ». Elle ne mesure que 17x27 centimètres et compte 65 unités par m².

Sa pose nécessite une pente assez forte (45 degrés).

Chaque tuile supérieure recouvre la précédente de deux tiers si bien que le pureau, partie laissée visible, est du tiers.



La pose à joints croisés est indispensable à l'étanchéité.



La petite tuile plate et sa pose à triple recouvrement permet de suivre tous les mouvements de toiture.



Parfois le bord inférieur de la tuile est semi-circulaire, on parle alors de tuile écaille

La disparition d'une couverture traditionnelle est dommageable au paysage local.



La mousse et les végétaux qui encombrant la couverture doivent être nettoyés régulièrement afin d'éviter tout risque d'infiltration et de fuites.

Le remaniement de couverture consiste à conserver les tuiles en bon état et à remplacer les éléments défectueux .

Une réfection complète consiste à changer toutes les tuiles. À cette occasion, on vérifiera l'état de la charpente.

L'utilisation de tuiles plates grand moule (37 unités par m²) en remplacement de la petite tuile plate traditionnelle est à proscrire, elle ne permet pas de suivre les mouvements de toiture.





« L'architecture est une expression de la culture. La création architecturale, la qualité des constructions, leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant, le respect des paysages naturels ou urbains ainsi que du patrimoine sont d'intérêt public. »

loi du 3 janvier 1977 sur l'Architecture

Ministère de la culture

Direction régionale des affaires culturelles
Grand Est

Unité départementale de l'architecture
et du patrimoine de la Marne

38 rue Cérès
51100 Reims
Téléphone : 03.26.47.74.39

Courriel : udap.mame@culture.gouv.fr

www.culturecommunication.gouv.fr/Regions/Drac-Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine



PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST

Pour vous aider et vous conseiller dans vos projets, l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine est à votre disposition. Le standard est ouvert du lundi au vendredi de 14h00 à 17h00 (accueil du public sur rendez-vous).

Conception Mélanie D'Oriano © 2017

